Assurément, tu viens de m'interroger sur une immense affaire qui est pourtant facile pour qui Allah l'a rendue facile

D'après Muʿâdh ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) qui a dit : J'étais avec le Prophète durant un voyage et un jour je me suis retrouvé proche de lui alors que nous avancions. « Alors, j'ai dit : « Ô Messager d'Allah ! Informe-moi d'une œuvre qui me fera entrer au Paradis et qui m'éloignera du Feu ! Il a dit : « Assurément, tu viens de m'interroger sur une immense affaire qui est pourtant facile pour qui Allah l'a rendue facile : Tu adores Allah sans rien Lui associer ; tu accomplis la prière ; tu t'acquittes de l'aumône légale ; tu jeûnes le mois de Ramadân et tu accomplis le Pèlerinage à la Maison. » Ensuite, il ajouta : « Veux-tu que je t'indique les portes du bien ? Le jeûne est un bouclier. L'aumône éteint le péché comme l'eau éteint le feu, et la prière de l'homme au cœur de la nuit. Puis, il récita : {Ils s'arrachent de leurs lits pour invoquer leur Seigneur, par crainte et espoir ; et ils font largesse de ce que Nous leur avons attribué. Aucune âme ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient !} [La Prosternation, 32 :16-17] Ensuite, il a dit : « Veux-tu que je t'informe de la tête de toute l'affaire, son pilier et son sommet ? » J'ai répondu : « Bien sûr que oui, ô Messager d'Allah ! » Il a dit : « La tête de l'affaire, c'est l'Islam ; son pilier, c'est la prière ; et son sommet, c'est le combat. » Ensuite, il a dit : « Veux-tu que je t'informe de ce qui maîtrise tout cela ? » J'ai dit : « Bien sûr que oui, ô Messager d'Allah ! » Alors, il a saisi sa langue et a dit : « Retiens celle-ci ! » J'ai demandé : « Ô Prophète d'Allah ! Serons-nous pris pour ce que nous disons ? » Alors, il a répondu : « Que ta mère te perde, ô Mu'âdh ! Et qu'est-ce qui culbutera, en Enfer, les gens sur leurs visages - ou sur leurs nez - si ce n'est les récoltes de [ce qu'auront semé] leurs langues ? »

[Authentique par l'ensemble de ses voies] [Rapporté par At-Tirmidhî, Ibn Mâjah et Amad]

Mu'âdh (qu'Allah l'agrée) a dit : "J'étais en voyage avec le Prophète et un jour je fus proche de lui alors que nous avancions, j'ai alors dit : Ô Messager d'Allah ! Informe-moi d'une œuvre qui me fera entrer au Paradis et m'éloignera du Feu ! " Il a répondu : " Assurément, tu m'as interrogé à propos d'une œuvre dont l'acte est immense auprès des âmes mais qui est aisée et facile pour quiconque à qui Allah a rendue facile ; c'est l'acquittement des obligations de l'Islam. " La première : " Tu adores Allah, Seul, sans rien Lui associer. " La seconde : " Tu accomplis les cinq prières obligatoires, de jour comme de nuit : Al Fajr, Adh-Dhuhr, Al 'Asr, Al Maghrib et Al 'Ichâ', avec leurs conditions, leurs piliers et leurs obligations. " La troisième : " Tu t'acquittes de l'aumône obligatoire qui est une adoration financière obligatoire pour tout bien ou argent qui atteint une valeur déterminée dans la Législation et tu la donnes à quiconque la mérite. " La quatrième : " Tu jeûnes [le mois de] Ramadân. C'est le fait de s'abstenir de manger et boire ainsi que d'autres choses qui annulent le jeûne, en ayant l'intention de se dévouer à Allah, du lever de l'aube jusqu'au coucher du soleil. " La

cinquième : " Tu effectues le pèlerinage à la Demeure en ayant l'intention d'aller à La Mecque pour y accomplir les rites du pèlerinage en guise de dévotion à Allah (Exalté et Magnifié soit-Il). " Ensuite, il a dit : " Souhaites-tu que je t'apprenne la voie qui mène aux portes du bien ? C'est en faisant suivre ces obligations par des œuvres surérogatoires. " Premièrement : le jeûne surérogatoire qui empêche de tomber dans les désobéissances en brisant le désir et affaiblissant la force. Deuxièmement : l'aumône surérogatoire qui éteint les péchés après les avoir commis. Elle les fait disparaître et efface leurs traces. Troisièmement : La prière nocturne durant le dernier tiers de la nuit. Ensuite, il a lu la parole d'Allah (Élevé soit-Il) : {Ils s'arrachent} C'est-à-dire : Ils s'éloigent. {Des lits} C'est-à-dire : Des sommiers. {Ils invoquent leur Seigneur} Par la prière, le Rappel, la lecture [du Coran] et l'invocation. {Par crainte et espoir ; et ils font largesse de ce que Nous leur avons attribué. Aucune âme ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux} C'est-à-dire : Ce qui réjouira leurs yeux au Jour de la Résurrection et au Paradis comme délices. {En récompense de ce qu'ils œuvraient !} Ensuite, il a dit : " Souhaites-tu que je t'informe de la base de la Religion ? " Son pilier sur lequel elle repose dessus ? Et son sommet ? " Mu'âdh (qu'Allah l'agrée) a alors dit : " Plutôt oui, ô Messager d'Allah. " Alors, le Prophète a dit : " La tête de l’affaire, c'est l'Islam. " C'est la double attestation. Grâce à elle, la personne possède la base de la religion. Son pilier est la prière ; en effet, il n'y a pas d'Islam sans prière tout comme, il n'y a pas de demeure sans pilier. Et quiconque prie, alors sa religion se renforce et s'élève. Quant à son sommet et son élévation, c'est le combat et le fait de déployer tous ses efforts dans le combat contre les ennemis de la religion pour élever la parole d'Allah. Puis, il a dit : " Souhaites-tu que je t'informe de ce qui contrôle et parfait ce qui a précédé ? " Alors, il a pris sa langue et a dit : " Retiens celle-ci et ne parle pas de ce qui ne te regarde pas. " Mu'âdh (qu'Allah l'agrée) a alors demandé : " Est-ce que notre Seigneur nous prendra, nous jugera et nous punira pour tout ce dont nous avons parlé !? " Il alors répondu : " Que ta mère te perde ! " Ici, le sens voulu n'est pas une invocation contre Mu'âd. En fait, cela fait partie des paroles des Arabes pour alerter sur une affaire sur laquelle il convient d'être alerte et de connaître. Ensuite, il a dit : " Les gens ne seront-ils pas jetés en Enfer et n'y tomberont-ils pas sur leurs visages si ce n'est à cause des récoltes de leurs langues parmi : la mécréance, l'accusation de fornication, l'insulte, la calomnie, la médisance, la fausse accusation, et ce qui y ressemble.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4303